



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - MARS 2014

SOMMAIRE

37_Préfecture d'Indre- et- Loire

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2014090-0001 - ARRÊTÉorganisant la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre- et- Loire le mardi 1er avril 2014	1
Arrêté N °2014090-0002 - ARRÊTÉ organisant la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre- et- Loire du samedi 19 avril 00h00 au lundi 21 avril 2014 à 24h00	2

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Cabinet du Préfet

A R R Ê T É organisant la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret du 27 octobre 2011 portant nomination de M. Jean-François DELAGE en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 7 mars 2013 portant nomination de M. CLAUDE VO-DINH en qualité de sous-préfet de Chinon,

Considérant les absences simultanées de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Claude VO-DINH, Sous-Préfet de Chinon, est chargé d'assurer la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire le mardi 1^{er} avril 2014.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et le sous-préfet de l'arrondissement de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 31 mars 2014

Le Préfet

signé : Jean-François DELAGE

ARRÊTÉ organisant la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret du 27 octobre 2011 portant nomination de M. Jean-François DELAGE en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 24 juin 2013 portant nomination de M Edmond AÏCHOUN en qualité de sous-préfet de Loches,

Considérant les absences simultanées de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Admond AÏCHOUN, Sous-Préfet de Loches, est chargé d'assurer la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du samedi 19 avril 2014 00 heure au lundi 21 avril 2014 à 24H.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et le sous-préfet de l'arrondissement de Loches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 31 mars 2014

Le Préfet,

signé : Jean-François DELAGE